



Location touristique transforme en meuble longue durée

Par **maryann06_old**, le **13/06/2015** à **17:18**

Bonjour

j'habite dans une copropriété dont une partie était un hôtel, résidence hôtelière touristique .
Le propriétaire de l'hôtel a vendu les chambres (autorise dans le règlement de la copro) et les acquéreurs louent en meubles longue durée 1 an minimum renouvelable .

Cette modification crée une perturbation dans la copropriété, de touristes de passage on a maintenant des familles entassées dans des chambres ,qui cuisinent dans les placards aménagés en kitchenette (sans gaines de ventilation) , les lave linge et autres appareils ménagers nécessaires dans de l'habitable traditionnel sont installés et branchés sur les canalisations de salle de bains , des locataires qui hébergent, sous louent etc etc

Est ce légal?

Merci par avance pour votre réponse et vos conseils

Pierre Albert[smile3]